

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE INFLATION

PRINTEMPS 2022

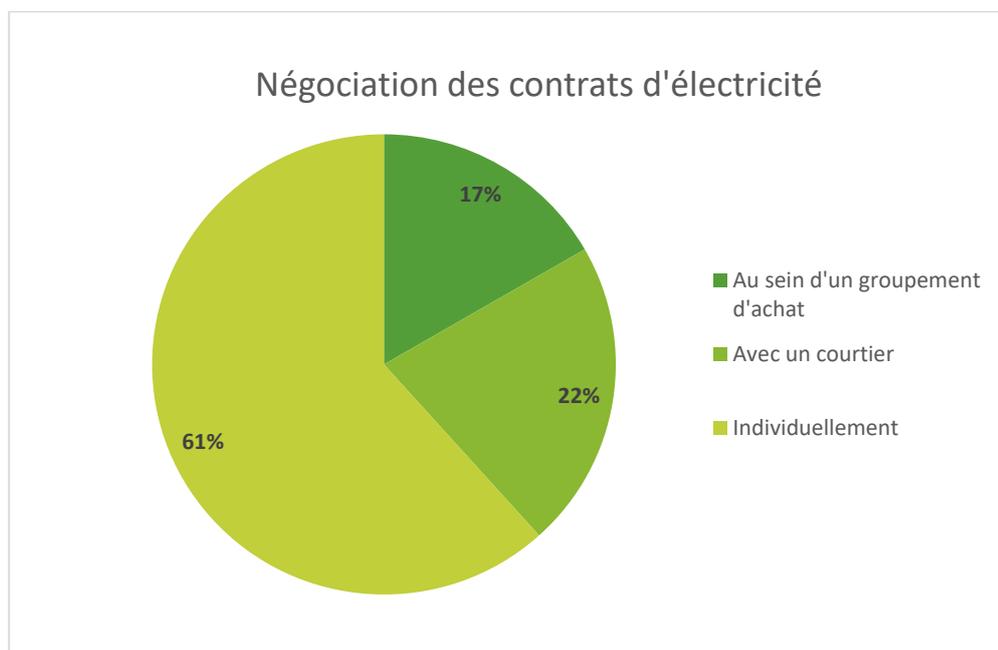
L'ÉCHANTILLON

Au cours du mois de mai 2022, 65 sites de méthanisation agricole (soit ~15% des adhérents AAMF) ont répondu à l'enquête sur l'inflation. À partir des prix constatées par différentes facturations l'objectif est de mesurer l'impact de l'inflation sur l'activité des sites. Ces résultats viendront soutenir l'argumentation d'AAMF dans sa négociation réglementaire.

DONNÉES ET INTERPRÉTATION

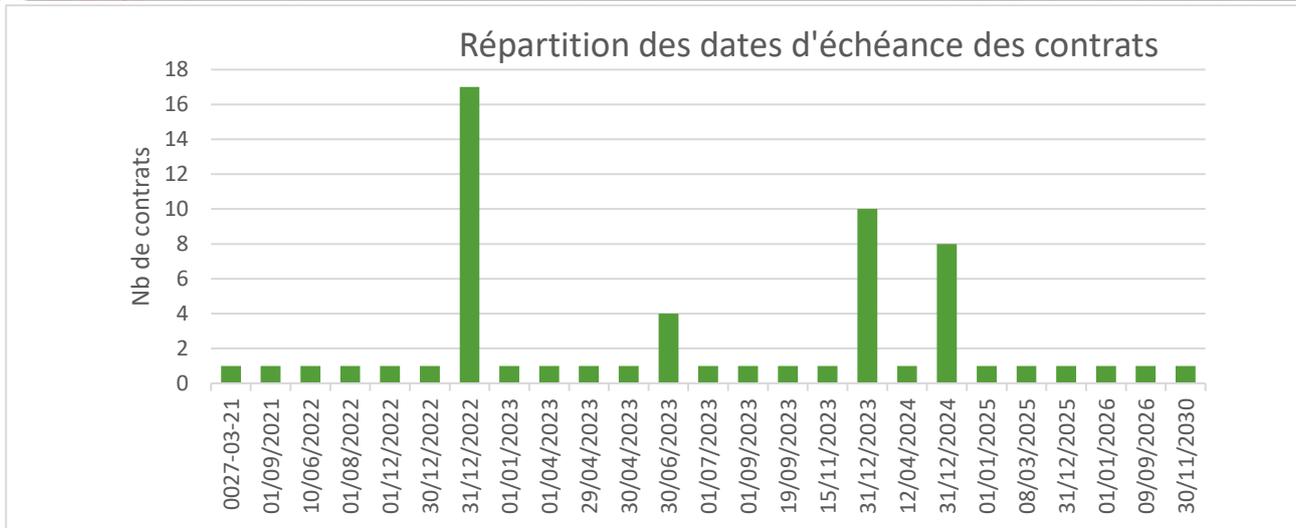
ÉLECTRICITÉ

Depuis le deuxième semestre 2020 certains sites font appel à des courtiers qui viennent remplacer les habitudes de négociations individuelles.

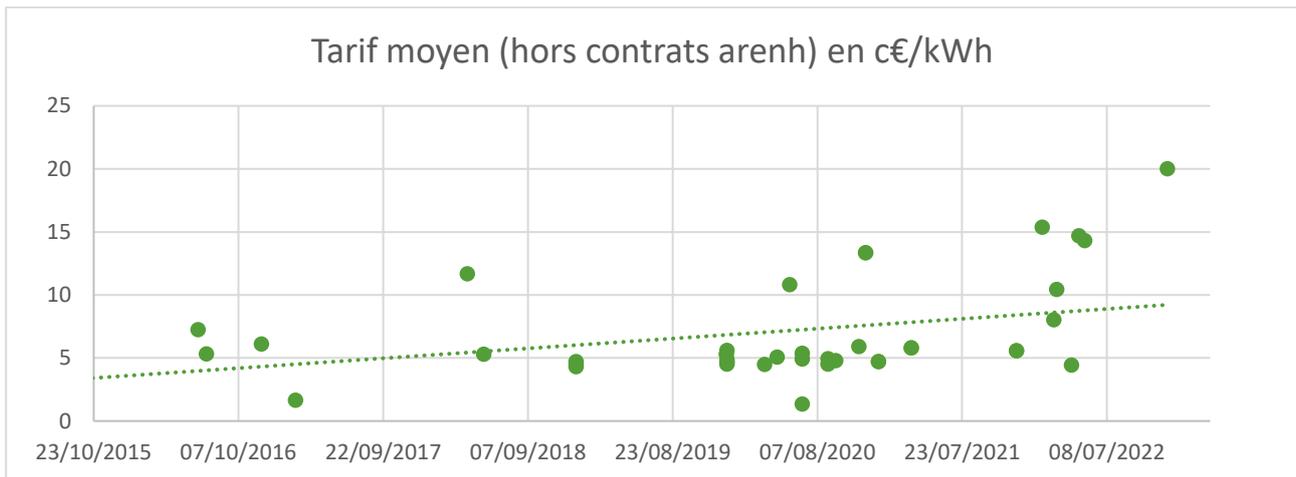


La majorité des contrats arrivent à échéance un 31 décembre. En parallèle l'indexation des tarifs de rachat a lieu le 1^{er} novembre ou le 1^{er} janvier selon le type de tarif de règlementé.

37% des sondés seront arrivés à échéance de leur contrat élec au 31/12/22, 51% au 30/06/23 et 71% pour fin 2023. Le passage à un nouveau tarif se fait donc en plusieurs temps sur toute la filière.



Les sites bénéficiant encore d'une électricité bon marché tendent à dissimuler la hausse des autres dans l'analyse globale. En moyenne +50€/MWh sur la dernière année or les nouveaux tarifs atteignent déjà les 150€/MWh alors qu'ils étaient "stables" autour de 50€/MWh depuis plusieurs années.

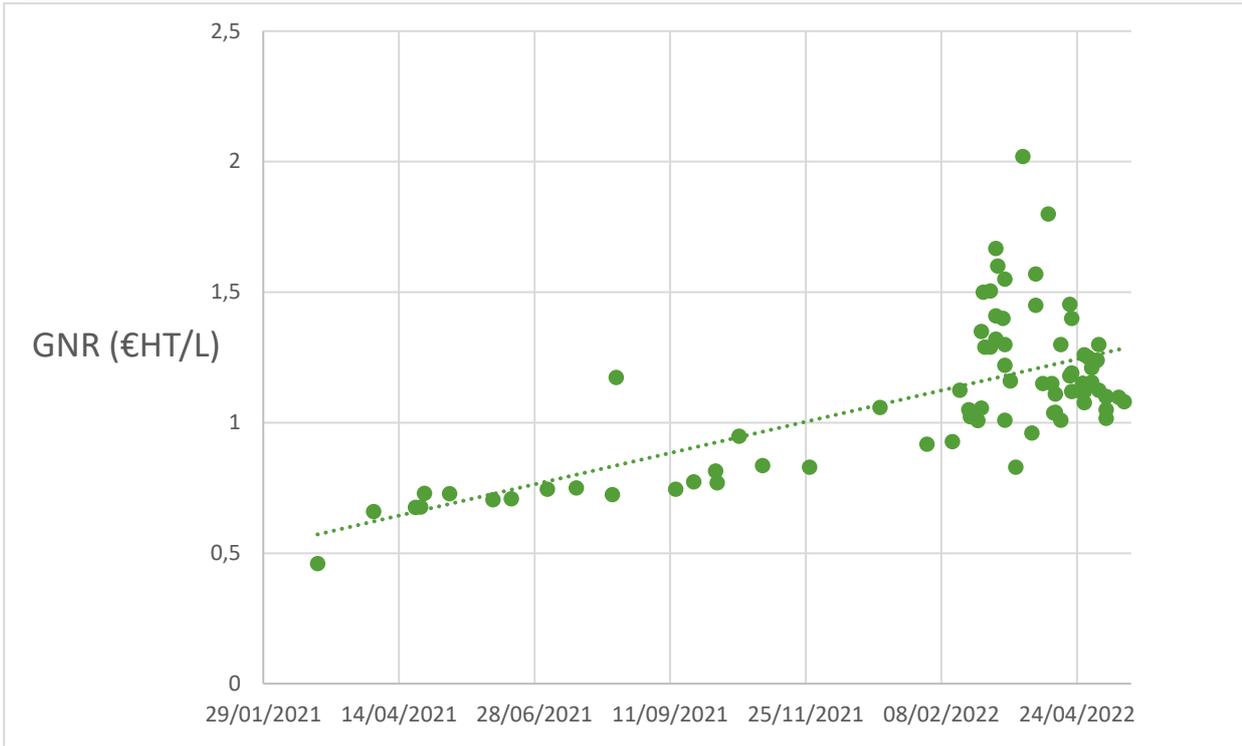


Les tarifs comprenant de l'ARENH ont en moyenne augmenté de 43% en 4 mois (nov 2021 – mars 2022). L'effet de l'écrêtage était d'ailleurs non négligeable l'hiver dernier.

GNR

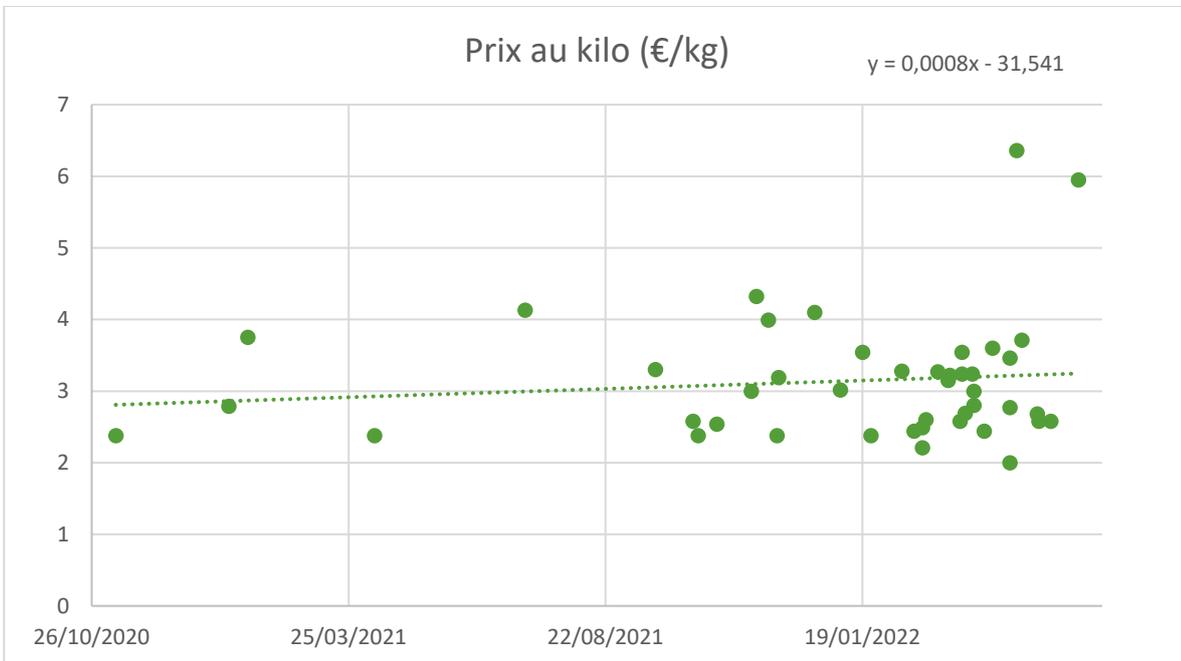
Les prix du GNR sont passés par un pic mais ils restent sur la même tendance haussière. Cette hausse ponctuelle aura moins d'impact sur le chiffre d'affaires des unités :

- De base le montant relatif des charges en GNR est moindre que celui de l'électricité ;
- Là où l'électricité a rapidement été multipliée par 3 ou 4 le GNR fait tout juste x2 ;
- Avec un stock de 2 mois certaines unités auront pu passer à travers le pic.

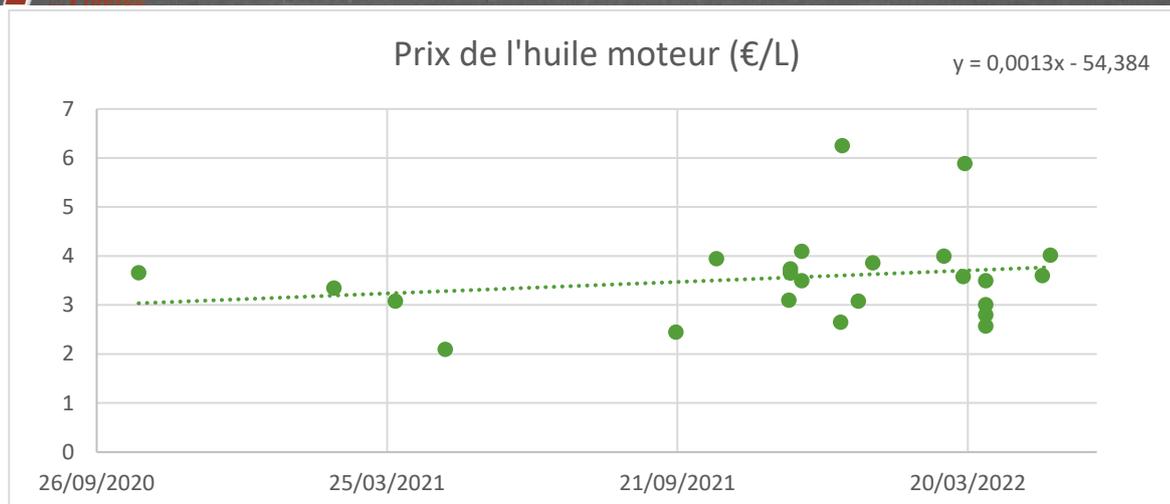


AUTRES CONSOMMABLES / CHARGES SALARIALES

Concernant le charbon actif, deux factures récentes sont significativement plus chères mais le reste du marché est stable.



Même chose sur l'huile moteur (cogénération).



Pour les charges salariales : après un creux en 2020 cela repart à la hausse en moyenne de +17% entre 2019 et 2021. Nous ne pouvons pas considérer cette valeur comme le fruit de l'inflation seule. En effet il faudrait ramener cette charge en ETP pour différencier la hausse induite par la charge de travail en elle-même (croissante ?) et le coût du travail en augmentation (inflation).

CONCLUSION

L'inflation n'est pas homogène entre les charges, elle redistribue les cartes. Le secteur de l'énergie est beaucoup plus impacté. En cause la conjoncture actuelle entre le conflit ukrainien et la volonté de se séparer du gaz russe, le déficit de production bon marché sur le marché de l'électricité.

Parmi les agriculteurs méthaniseurs environ la moitié des sites devront renouveler leur contrat d'achat d'électricité avant le 1^{er} juillet 2023. En revanche c'est la totalité des porteurs de projets qui subissent ces hausses.

L'indexation annuel des tarifs réglementés de rachat élec et biométhane reflète également l'inflation. Les arrêtés spécifiques aux tarifs réglementés définissent le niveau de considération de l'indice des prix à la production de l'industrie et des services aux entreprises pour l'ensemble de l'industrie :

	Part de l'indice des prix à la production de l'industrie et des services [...] dans le coefficient L	Hausse du tarif (hypothèse : inflation à 15% sur l'indice de l'industrie et services)	Part de l'indice du coût horaire du travail [...] dans le coefficient L
BGM6	40%	6%	30%
BG11	29%	4,4%	21%
BG16	30%	4,5%	20%
T 2011	40%	6,0%	30%
T 2021	40%	6,0%	30%

À partir de ce point, il y a **nécessité de raisonner au cas par cas pour comprendre si la réponse de l'indexation suffit au niveau de consommation énergétique d'un site.**